



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2010 à 18h30

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

LIAISON PIETONNE POUR LE LOTISSEMENT FRANCELOT : CONSULTATION

(Joël COTREL, rapporteur)

délibération 2010/49

Pour la création d'une liaison piétonne entre le lotissement FRANCELOT et le garage IVECO, situé à l'angle de la rue Henri Philippe, un projet a été établi et le coût de l'opération est évalué à 21 500 €.

Ce projet, situé en bordure de la route départementale, sera présenté au Conseil général et à la CDC du Valès dunes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de créer la liaison piétonne entre les lotissements FRANCELOT / PHILIPPE et le bourg de la commune,
- autorise Madame le maire à lancer une consultation pour ce projet,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

ECLAIRAGE PUBLIC : POLLUTION LUMINEUSE

délibération 2010/50

Par délibération n° 2010/15 en date du 9 mars 2010, le conseil municipal décidait de supprimer, à titre d'essai sur une période d'un an, l'éclairage public sur le territoire de la commune entre 0h30 et 4h30.

Pour ce faire, il convient d'adapter certaines armoires électriques et la prestation est chiffrée par le SDEC à 1 479,63 € avec une contribution communale de 927,86 €.

Un large débat s'instaure alors sur :

- la suppression ou la diminution de l'éclairage public la nuit,
- la mise en place d'une période test ou non,
- l'application de la mesure sur l'ensemble du territoire ou seulement dans certains quartiers
- la sécurité publique qui inquiète Madame le maire en cas de suppression intégrale de l'éclairage public,
- la communication envers la population.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (14 POUR, 2 CONTRE)

- décide de supprimer l'éclairage public de 0h30 à 4h30 sur l'ensemble du territoire communal après une campagne d'information auprès de la population,

- décide de retenir le devis présenté par le SDEC pour une contribution communale de 927,86 € qui sera imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

RESEAU EAUX PLUVIALES : NETTOYAGE

délibération 2010/51

Le réseau d'eaux pluviales a été nettoyé dans son intégralité en 2008 par la SAFREC pour un coût total de 10 109,07 € et pour disposer d'un réseau pluvial performant, il conviendrait de le nettoyer deux fois par an, après les pluies du printemps et en fin d'année.

Madame le maire suggère d'effectuer en 2010 un nettoyage complet du réseau d'eaux pluviales puis de poursuivre l'opération, par parties, chaque année.

Jean-Paul HAUGUEL souligne que certains points doivent cependant être nettoyés chaque année (début, par rapport à la RD 613, des routes de Troarn et de Démouville, traversée de la rue de la Gare au niveau du lotissement du Lucet, RD 613)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- entérine la proposition de Madame le maire,
- décide de lancer une consultation pour le nettoyage du réseau d'eaux pluviales de la commune,
- décide de financer cette opération à l'article 21538 de la section de fonctionnement,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

(Arrivée de Georges AYOT)

COURTS DE TENNIS : CONSULTATION

délibération 2010/52

(Eric MARGERIE, rapporteur)

L'espace sportif du Petit Bois est équipé de trois courts de tennis extérieurs dont deux, réservés au club de tennis, sont en mauvais état et nécessitent une rénovation pour la pratique du tennis de compétition.

Au budget 2010, une somme de 30 000 € a été provisionnée et une autre de 25 000 € est programmée sur l'exercice 2011, le tout correspondant approximativement à la réfection de deux courts.

Plusieurs solutions s'offrent à la commune et Monsieur MARGERIE les expose à l'assemblée.

Sur les trois courts, deux seraient rénovés :

- 1 - Le court ouvert à tous en bitume qui deviendrait un court réservé club et le court situé le plus près du gymnase. Dans ce cas, le 3^{ème} resterait dédié au tennis loisirs)
- 2 – Les deux courts servant actuellement à la compétition seraient uniquement rénovés.

Au cours du large débat qui s'en suit, certains élus soulignent que les demandes du club de tennis représentent le tiers du budget annuel d'investissement (100 000 €) que la commune s'est fixée depuis le début du mandat. De plus, la réfection du 3^{ème} court sera inévitablement sollicitée ultérieurement.

Eric MARGERIE rétorque que les terrains ont été construits il y a 20 ans, qu'ils ont été repeints deux fois, et que lors de la dernière peinture, il y a 4 ans, il avait été précisé que la rénovation serait à faire à court terme.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de procéder à la réfection de deux courts de tennis en étalant la dépense sur 2010 et 2011,
- autorise Madame le maire à lancer une consultation pour ces travaux,
- décide de solliciter des subventions auprès du Conseil général et des élus parlementaires,
- décide de financer cette opération à l'article 2188 de la section d'investissement
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLES : TRAVAUX

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Durant les vacances d'été, des travaux seront entrepris dans les écoles :

École élémentaire :

- création d'un sanitaire handicapé
- déplacement des lavabos filles
- mise en place d'un blocage de la porte de sortie au niveau des sanitaires
- éventuellement des peintures extérieures

Ecole maternelle :

- réfection des peintures du hall d'accueil et de la garderie
- réfection des lavabos du hall

Madame le maire souligne que l'équipe technique est, depuis le mois de mai, en effectif réduit et qu'il n'est pas certain que ce programme soit totalement achevé pour la rentrée de septembre.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES

REUNION DU 27 MAI 2010

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

L'objectif de la réunion du 27 mai était de faire un premier bilan depuis l'ouverture de la déchèterie et de recenser les diverses doléances.

A noter qu'en 2012, il sera interdit de collecter les encombrants et que les déchets ménagers doivent diminuer de 5 kg par an et par habitant, le but étant de n'avoir presque plus de déchets à terme.

Quant à l'enlèvement des cartons pour les entreprises et les commerces, une réflexion est en cours mais, si ce service est mis en place, il ne sera pas gratuit.

Plusieurs membres du conseil municipal déplorent les orientations prises par le syndicat et citent d'autres centres de dépôt qui acceptent l'ensemble des déchets ménagers.

Des actions de communication sont souhaitées envers les secrétaires de mairie (24 juin) et les enfants des écoles (visite de la déchèterie).

AFFAIRES DIVERSES

DROIT DE VOTE DES ETRANGERS AUX ELECTIONS LOCALES : PROPOSITION DE LOI PAR LAURENCE DUMONT

délibération 2010/54

La députée Laurence DUMONT a défendu devant l'Assemblée nationale, la proposition de loi en faveur du droit de vote des étrangers aux élections locales.

Le collectif « Votation citoyenne », qui organise depuis plusieurs années des votations afin d'interroger directement la population sur ce sujet, souhaite organiser des référendums locaux au sein des collectivités en décembre 2010.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (2 ABSTENTIONS) :

- *accepte d'organiser en décembre 2010, autour de la journée internationale des droits de l'homme, un référendum local sur la question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non européens aux élections locales.*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

QUESTIONS DIVERSES

CHARTE PHYTOSANITAIRE

Interrogée par Sylvie DE NEEF au sujet du local de stockage des produits phytosanitaires, Madame le maire répond que le dossier n'a pas évolué.

L'agrandissement de l'atelier municipal envisagé lors de la séance du 23 mars 2010 ne sera pas réalisé de suite et, dans l'attente, la commune ne satisfait pas aux dispositions de la charte phytosanitaire.

Le coût d'un bungalow dédié aux produits avoisinant 5 000 €, il est demandé à Madame DE NEEF de s'orienter vers l'acquisition d'une armoire spécifique.

RESEAU D'EAUX PLUVIALES

La société SOFICHAM (SCANIA) va prochainement procéder à des travaux de séparation de ses réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement.

Par ailleurs, Joël COTREL s'interroge sur la possibilité de se servir d'anciennes canalisations d'assainissement pour évacuer le pluvial (route de Paris).

La SAUR sera questionnée à ce sujet.